La stratégie d'investissement social



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 22/03/2013

Saisine liée : LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT SOCIAL

Une nouvelle étude de la section des affaires sociales et de la santé

A partir d'une analyse de l'évolution récente de l'économie et des risques sociaux, l'étude permettra de susciter une réflexion d'ensemble sur la protection sociale et son évolution possible, voire nécessaire.

Destinées à compenser la perte temporaire ou définitive du revenu des travailleurs, la protection sociale, en France, intervient le plus souvent après coup, une fois le risque advenu. Si cette approche reste pertinente pour bien des situations, notamment en ce qui concerne la retraite, elle se trouve parfois décalée par rapport aux évolutions des risques sociaux, liés notamment aux nouveaux besoins de qualification, aux modifications des trajectoires professionnelles, à l'allongement de la durée de la vie, à la présence des femmes sur le marché du travail et aux évolutions de la famille.

Depuis plusieurs années, une nouvelle orientation générale pour la protection sociale a été discutée. Parfois appelée stratégie d'investissement social, cette approche vise à mieux préparer les individus à faire face aux nouveaux risques sociaux et à bâtir une nouvelle économie, fondée sur le savoir et les qualifications.L'approche en termes d'investissement social cherche à situer l'intervention de la protection sociale le plus en amont possible afin de minimiser les risques sociaux. La stratégie d'investissement social réoriente les priorités afin d'accompagner les individus tout au long de leur (nouveau) parcours de vie.

Elle vise notamment à mieux répondre aux nouveaux besoins sociaux : la dépendance des personnes âgées, les phénomènes d'exclusion du marché du travail liés au manque de qualification ou aux difficultés pour concilier vie familiale et professionnelle (notamment pour s'occuper des personnes dépendantes, enfants, handicapés ou personnes âgées), l'absence de protection sociale adéquate pour les personnes ayant des parcours professionnels interrompus et ou incomplets.
Alors que l'on a longtemps opposé l'économique et le social, cette perspective insiste aussi sur la capacité de la protection sociale à stimuler la croissance et l'emploi, et à ainsi contribuer à un financement pérenne des dépenses sociales. L'objectif est d'une part d'éviter l'émergence de certains problèmes pour réduire les dépenses qui leur sont liées. Il s'agit aussi de permettre à

tous (hommes et femmes, jeunes et salariés vieillissants) de travailler, donc d'augmenter les taux d'emploi, et ainsi d'augmenter le niveau des cotisations sociales. Il s'agit d'instaurer un cercle vertueux permettant de limiter les dépenses sociales et d'accroître les recettes pour la protection sociale.
Cette perspective conçoit ainsi la protection sociale non plus comme un coût pour l'économie, mais comme une série d'investissements, nécessaires à la fois pour garantir une croissance soutenable et pour mieux répondre aux nouveaux besoins sociaux.
L'étude proposée vise à mener une réflexion globale sur ces orientations et à questionner leur pertinence pour la situation française. Elle s'appuiera notamment sur des comparaisons internationales. Elle visera aussi à savoir comment évaluer les retours (économiques et sociaux) sur investissements de différentes politiques sociales.
A partir d'une analyse de l'évolution récente de l'économie et des risques sociaux, elle permettra de susciter une réflexion d'ensemble sur la protection sociale et son évolution possible, voire nécessaire, et d'étudier à quelles conditions ces perspectives devraient et pourraient se traduire par de nouvelles orientations et de nouvelles priorités pour la protection sociale en France.
Le Bureau a décidé de confier à la section des affaires sociales et de la santé la préparation d'une étude sur cette question qui pourrait faire l'objet d'une présentation à la fin du premier trimestre 2014.

Le rendu de l'étude est prévu pour la fin du premier trimestre 2014

Suivre l'actualité de la saisine

© - copyright CESE - Novembre 2026